

jeté d'une décision du reviseur dans une question de cette nature.

Maintenant, nous arrivons au second jugement. Après avoir entendu l'argumentation dans cette cause, et entendu citer les cas dont mon honorable ami a parlé, le juge Elliott a fait la déclaration suivante :

Il paraît qu'on a interjeté appel de la décision de la cour du Banc de la Reine, et un appel est maintenant pendante devant le tribunal régulier d'appel. Dans cet état de la cause je suspends le jugement sur la question qui m'est maintenant soumise quant à la révision ou au rejet de ces noms, jusqu'à ce que le résultat de cet appel soit connu.

Ainsi nous avons la preuve, écrite par le juge Elliott lui-même, qu'il a suspendu sa décision jusqu'à ce que le jugement de la cour d'appel fut connu. J'ai déjà dit et je le répète en sus de ce qui est écrit dans cette déclaration, que le juge Elliott a dit qu'il serait lié par le jugement de la cour d'appel. On croyait que la décision de la cour d'appel serait donnée contre le parti libéral, c'était la croyance générale dans la ville de London ; du moins on le pensait, et il n'y a pas de doute que, quand le juge Elliott a écrit cette déclaration, il avait l'intention de se conformer à la décision de la cour d'appel. Quand cette décision a été rendue on lui a demandé de prononcer son jugement. L'avocat des conservateurs a immédiatement donné avis d'appel à la cour Suprême, non pas avec l'intention sincère de poursuivre l'appel, mais dans le but de suspendre le jugement du juge Elliott jusque après l'élection pour voir le résultat de la votation. C'était là leur but et je n'en doute pas. Et après que la décision eût été donnée les amis de M. Hyman, croyant que le jugement de la cour d'appel serait respecté par le juge Elliott, lui demandèrent de donner son jugement, et il prononça le jugement qui fait maintenant le sujet d'une enquête.

M. l'Orateur, j'admets que le jugement du juge de comté était un jugement final, mais je dis, tenant compte du fait que six juges avaient décidé que l'avis d'appel était régulier, tenant compte du fait que le juge Elliott avait écrit des articles politiques dans un journal de parti, tenant compte de la déclaration qu'il a faite avant de prononcer son jugement, je dis que tous ces faits réunis démontrent que le juge Elliott était animé et poussé par des motifs frauduleux en rendant ce jugement. Tout en disant que, si c'était simplement une erreur concernant l'interprétation d'une décision ou de la loi, mais un jugement honnête, son jugement ne pourrait pas être révoqué en doute, cependant, je dis, réunissant tous les faits qui se rattachent à cette affaire depuis le premier jusqu'au dernier ; le fait que son jugement a été rendu comme il l'a été en présence de la décision de six juges, sa conduite durant l'élection partielle en écrivant des articles politiques en faveur du député actuel de London (M. Carling) et contre M. Hyman, ses déclarations publiques concernant les deux candidats, réunissant tous ces faits ils sont de nature à donner la conviction la plus irrésistible que le juge Elliott, bien qu'il puisse avoir pensé qu'il agissait bien, agissait dans l'intérêt de M. Carling, et qu'il n'appliquait pas la loi telle qu'elle est comprise dans ce pays.

L'honorable député de Norfolk-nord (M. Tisdale) a été très malheureux dans la déclaration qu'il a faite ce soir. Dans son discours il a sauté de Caïphe à Pilate. Il a cherché à noircir ceux qui ont signé la pétition. Il les a décrits comme étant des

individus insignifiants, des individus dont la pétition n'était pas digne de l'attention de cette auguste assemblée. Il peut arriver un temps où cet honorable député aura à répondre ailleurs de la déclaration qu'il a faite ici ce soir. Pendant qu'on accusait un juge il a cru que c'était une bonne défense de dire que, dans des procédures d'élection, un des candidats s'était rendu coupable de menées frauduleuses, et, plus malheureusement encore pour lui, il a remonté jusqu'en 1874, et a cité le nom du colonel Walker au sujet d'une élection qui avait eu lieu entre le colonel Walker et le député actuel de la ville de London (M. Carling). Il aurait dû raconter toute l'histoire, parce que John Carling, le soi-disant "honnête John," en justice pour lui aurait dû en faire faire le récit en entier. L'honorable député n'a pas dit à la chambre que M. Walker avait été l'adversaire de John Carling, et qu'il a été prouvé que pendant qu'il était ministre de la couronne et conseiller de Sa Majesté, l'honorable John Carling était secrètement associé à l'entreprise de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, et que le peuple avait si bien compris l'inconvenance de cette conduite qu'il avait rejeté M. Carling et élu le major Walker, dont l'élection fut plus tard annulée. Mais John Carling a eu peur de se représenter devant les électeurs, et James H. Fraser a paru devant eux comme candidat, et M. Fraser est aujourd'hui reviseur. Cinq années seulement se sont écoulées, le peuple a oublié cette grave offense et l'honorable M. Carling a été élu de nouveau député de la ville de London.

L'honorable député parle des listes de votants et de corruption. Pourquoi ne dit-il pas à la chambre que pendant quinze ans la ville de London a été sous le contrôle exclusif du parti conservateur, qui a nommé les évaluateurs et chaque employé public dans la ville, et la conséquence en a été que pendant cette période de temps la liste des votants de cette ville a été tellement remplie que les conservateurs en sont venus à regarder la ville de London comme leur propriété particulière et qu'ils se fâchent contre ceux qui cherchent à leur nuire.

L'honorable député parle de bandits qui ont fait la patrouille dans les rues. Eh bien, M. l'Orateur, il a été nécessaire de faire la patrouille. Des membres du parti conservateur allaient de maison en maison comme les libéraux l'ont cru, achetant tous ceux qu'ils pouvaient acheter, et il a été nécessaire de suivre ces hommes et d'entrer dans chaque maison où ils avaient pénétré pour voir que les fonds qu'on savait être en leur possession ne fussent pas dépensés en menées corruptrices. C'est pour cette raison que ces choses ont eu lieu.

D'honorables députés demandent : Pourquoi M. Hyman ne s'est-il pas adressé aux tribunaux ? M. Hyman ne s'est pas adressé aux tribunaux parce que le jugement du juge Elliott était final : et aux 130 noms illégalement inscrits sur la liste, que pouvait espérer M. Hyman dans une nouvelle élection ? Mais si ces noms avaient été retranchés, une pétition aurait été présentée contre M. Carling, et il aurait été traduit devant les tribunaux pour rendre compte de ce qui a eu lieu durant l'élection de la ville de London.

Maintenant, M. l'Orateur, je n'ai rien de plus à dire. Il n'est pas nécessaire que ce débat occupe beaucoup de temps, parce que les faits ne sont pas nombreux. Je répète ce que j'ai dit quand j'ai présenté cette résolution, que je déclare ici sous ma